

TITRE I - REGLES GENERALES DU MOUVEMENT NATIONAL A GESTION DÉCONCENTRÉE – PHASE INTRA-ACADEMIQUE

I.1 - CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour être prise en compte, la demande doit être complète (3 étapes/3) et effectuée dans l'ordre et les délais suivants :

- ① Du mercredi 19 mars 2025 au mercredi 02 avril 2025, saisie des vœux dans SIAM.
- ② Jeudi 03 avril 2025 12h00*, début du téléchargement de la confirmation depuis SIAM.
- ③ Du jeudi 03 avril 2025 au jeudi 10 avril 2025, dépôt de la confirmation dans Colibris Aix-Marseille.

*Le récapitulatif provisoire disponible pendant la saisie de vœux ne sera pas pris en compte.

①	du mercredi 19 mars 2025 à 12h00	Saisie des vœux de mutation intra dans SIAM via i-prof
⚠	au mercredi 02 avril 2025 à 12h00	SPEA : Dépôt du CV +LM dans SIAM / transmission par les entrants. ULIS 2 nd degré : dépôt de la demande dans colibris cf. BA ULIS Au-delà, aucune demande ne sera prise en compte.
	vendredi 21 mars 2025 à 14h00	Classe virtuelle d'information SPEA – postes spécifiques académiques
⚠	vendredi 21 mars 2025 à 15h00	Classe virtuelle d'information INTRA – mouvement intra-académique
	mercredi 26 mars 2025	Date limite d'envoi de l'annexe 6 pour les personnels en mesure de carte scolaire.
	mercredi 02 avril 2025	Date limite d'envoi des dossiers au titre du handicap, le cachet de la poste faisant foi. (Possibilité de déposer le dossier en main propre au rectorat au plus tard le mercredi 02 avril 2025 à 12h00, cf. § II.1.2)
	mercredi 02 avril 2025 à 12h00	Date limite d'envoi du dossier de candidature pour un poste ULIS implanté dans le 2 nd degré via Colibris (instructions publiées au BA affectation sur postes de coordination ULIS 2 nd degré - rentrée 2025)
②	du jeudi 03 avril 2025 à 12h00	Téléchargement obligatoire par l'agent de la confirmation de demande de mutation depuis SIAM.
⚠	au jeudi 10 avril 2025 à 12h00	(Attention : le récapitulatif de demande disponible pendant la saisie de vœux n'est pas pris en compte).
③	du jeudi 03 avril 2025 à 12h00	Dépôt par l'agent de la <u>confirmation</u> de demande de mutation dans <u>colibris</u> par l'agent et <u>accompagnée des pièces justificatives</u> . La signature du chef d'établissement n'est pas requise.
⚠	au jeudi 10 avril 2025 inclus	Au-delà, aucune demande initiale de bonification ne sera acceptée. Demandes de modification des vœux ou d'annulation de participation : à indiquer en rouge dans la confirmation dans Colibris. Au-delà, aucune modification / annulation ne sera prise en compte.
	vendredi 16 mai 2025 à 12h00	Date limite de réception des demandes tardives de participation au mouvement intra (hors SPEA), de modification de vœux et d'annulation de participation (cas de force majeure, cf. arrêté du 22-10-2024, art. 3)
⚠	du vendredi 16 mai 2025 à 12h00	Consultation dans SIAM des vœux et des barèmes retenus
	au vendredi 30 mai 2025 à 12h00	Contestation des barèmes via Colibris pour les seuls agents qui ont déposé la confirmation avant le jeudi 10 avril 2025.
	vendredi 30 mai 2025 à 17h00	Affichage dans i-prof/ SIAM du barème définitif pris en compte pour l'élaboration du projet de mouvement
⚠	vendredi 30 mai 2025 à 12h00	Date limite de demande de changement de rattachement administratif (RAD) des TZR et PSYEN EDA en poste, sous couvert du supérieur hiérarchique (qu'ils participent ou non au mouvement).
	mercredi 11 juin 2025	Validation du projet de mouvement
⚠	jeudi 12 juin 2025 à 12h00	Affichage des résultats du mouvement intra-académique
	du mercredi 18 juin 2025	Saisie sur l'application <u>LILMAC</u> des vœux de préférences d'affectation pour les titulaires de zone de remplacement – TZR
	au mercredi 25 juin 2025	
⚠	vendredi 20 juin 2025	Date limite des demandes de temps partiel sur Colibris Aix-Marseille pour avis du chef de l'établissement obtenu au mouvement intra 2025.
	Dans les 2 mois suivant la publication des résultats	Possibilité de former un recours sur l'application Colibris.